



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.18
5 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 29e séance, le 21 juin 1996, le Comité a examiné le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Examen de la question

2. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de ce programme, s'agissant en particulier de l'analyse des questions économiques et sociales et des activités d'assistance technique, et ont souscrit aux objectifs du plan. Une délégation, jugeant ce programme très vaste, s'est demandée si toutes les activités relevaient de domaines où la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) offrait un avantage comparatif.

3. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que l'objectif général du programme tel qu'énoncé dans le plan ne mettait plus autant l'accent sur la réalisation d'une croissance économique soutenue dans la région. D'autres ont estimé que les objectifs n'étaient pas quantifiables. D'autres encore ont souhaité un meilleur équilibre entre les activités d'analyse et d'assistance technique. D'autres enfin ont souligné qu'il fallait veiller à maintenir une étroite coordination entre ce programme et d'autres organes et/ou organismes des Nations Unies, en particulier les autres commissions économiques, ainsi que les institutions de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies sur le commerce

et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les organisations de développement des Caraïbes afin d'éviter tout doublement des travaux.

4. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que le projet de plan, contrairement au plan précédent, n'insistait pas suffisamment sur la question de la dette extérieure et de ses incidences sur l'économie des pays de la région. D'autres délégations ont jugé qu'il en était de même pour les questions relatives au développement scientifique, à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi qu'à la formation et aux programmes de coopération technique dans le domaine de la démographie et du développement social. Une délégation a regretté que le projet de plan ne donne pas suffisamment d'importance aux problèmes propres à la sous-région des Caraïbes et au développement durable des petits pays dans le cadre général des sous-programmes de la CEPALC.

5. Plusieurs délégations ont contesté la définition qui était donnée de l'administration stratégique dans le sous-programme 17.6 et la distinction qui était faite par rapport aux notions d'administration et de gestion publiques. D'autres délégations ont remis en question le lien établi entre le commerce intrarégional, les conditions liées à l'environnement et la situation de l'emploi dans le sous-programme 17.2 et se sont interrogées sur la nature de la contribution que les sociétés transnationales pouvaient apporter au développement économique des pays de la région.

6. Une délégation a souligné la nécessité d'étudier les mouvements de capitaux en sus des courants commerciaux au titre du sous-programme 17.2. D'autres délégations ont souhaité que soit approfondie l'étude sur les questions relatives aux incidences économiques de la production et du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes, comme celle de la substitution des cultures. La nécessité de coordonner avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) les activités menées dans ce domaine a également été soulignée.

7. Une délégation s'est inquiétée de ce que le plan à moyen terme en cours ne tienne pas compte des activités de fixation de priorités actuellement menées par la CEPALC.

Conclusions et recommandations

8. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le programme 17 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 moyennant les modifications ci-après, et compte tenu des résultats du processus de restructuration en cours à la CEPALC :

a) Paragraphe 17.1 : Dans la première phrase, remplacer les mots "contribuer au développement de" par les mots "promouvoir le développement économique et social de";

b) Paragraphe 17.5 a) : Ajouter à la fin du paragraphe le texte suivant : "et apporter une aide aux États de la région dans les efforts qu'ils déploient

pour optimiser les avantages et réduire au minimum les inconvénients de ces tendances mondiales." ;

c) Paragraphe 17.6 : Dans la deuxième phrase, insérer les mots "et des Caraïbes" après les mots "Amérique latine" ;

d) Paragraphe 17.7 a) :

i) Après les mots "Amérique latine", insérer les mots "et des Caraïbes" (dans les deux cas) ;

ii) Dans la première phrase, après le mot "avenir", ajouter le texte suivant : "et apporter un appui au niveau opérationnel aux États de la région dans les efforts qu'ils déploient pour faire face à ces problèmes." ;

iii) Dans le texte anglais, remplacer le mot "rechannelling" par le mot "reorienting" ;

iv) Remplacer le membre de phrase "courants commerciaux à la suite des accords institutionnels" par le texte suivant "courants commerciaux et mouvements de capitaux à la suite des accords institutionnels susmentionnés" ;

v) Remplacer les mots "portant création de zones de libre échange;" par les mots "visant à promouvoir l'intégration économique de la région" ;

e) Paragraphe 17.7 b) : Dans la deuxième phrase, après les mots "Le deuxième objectif est" insérer les mots "de fournir aux États Membres et aux institutions intégrées sous-régionales un appui analytique et opérationnel afin d'apporter des améliorations aux ..." ;

f) Paragraphe 17.7 c) : Après les mots "modes de transport", insérer les mots "y compris les transports aérien et maritime, qui sont indispensables à l'essor de la productivité et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie des pays insulaires" ;

g) Paragraphe 17.9 a) : À la fin du paragraphe, supprimer les mots "et de la mise au point de nouveaux instruments et mécanismes en matière de dette, d'autre part" ;

h) Paragraphe 17.9 : Ajouter un nouvel alinéa b) conçu comme suit :

"On veillera aussi à aider les États Membres à formuler des stratégies internationales et régionales pour résoudre les problèmes liés à la dette extérieure, en s'attachant à améliorer les modalités de l'endettement. On devra aussi s'appesantir sur la question de la mise au point de nouveaux instruments et mécanismes en matière de dette."

Renumeroter les alinéas restants en conséquence ;

i) Paragraphe 17.9 d) : Dans la quatrième phrase, dans le texte anglais, remplacer les mots "A new articulation" par le mot "Interaction"; dans le texte anglais, remplacer "achieved" par "enhanced"; et dans le texte français, remplacer les mots "une meilleure exploitation" par les mots "une exploitation intensive";

j) Paragraphe 17.10 : Après "révision", ajouter les mots "ou un perfectionnement, le cas échéant";

k) Paragraphe 17.11 b) : Dans la deuxième phrase, supprimer les mots "à la formulation et à la gestion des politiques et programmes";

l) Sous-programme 17.6 : Remplacer l'intitulé du sous-programme par l'intitulé "Gestion administrative"

m) Paragraphe 17.12 a) :

i) Remplacer la première phrase par le texte suivant :

"Une administration publique efficace s'inscrivant dans un cadre démocratique est une des conditions importantes d'un développement répondant aux aspirations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.";

ii) Remplacer une partie de la troisième phrase comme suit :

"Le premier objectif est de clarifier la notion de réforme efficace de l'administration publique";

n) Par. 17.12 b) :

i) Dans la première ligne, après le mot "établir" ajouter les mots "un programme de travail selon qu'il convient et conformément aux priorités nationales";

ii) Supprimer le membre de phrase ", notamment sur les questions de sécurité ..." jusqu'à la fin de la phrase.

o) Paragraphe 17.12 c) :

i) Dans la première phrase, remplacer les mots "une restructuration fondamentale de l'administration dans la région" par les mots "une réforme de l'administration publique";

ii) Dans la deuxième phrase, après les mots "de la région", insérer les mots "à la demande des gouvernements concernés";

p) Paragraphe 17.12 e) : Remplacer la première phrase par le texte suivant :

"Dans le cadre de la réforme de la gestion administrative, il convient notamment de renforcer la fonction régulatrice de l'État en vue d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de marché.";

q) Paragraphe 17.19 : Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant :

"Ceci se traduit par une redéfinition progressive du rôle dévolu à l'État dans la gestion de l'économie en tenant compte de l'évolution de chaque pays et de ses besoins propres et en faisant davantage intervenir les autres acteurs, instances et agents.
